

Communiqué du collectif de défense des 200 arbres de l'avenue Bollée – 25 juin 2024

* Nous tenons à remercier tou.te.s ceux qui, de près ou de loin, défendent les arbres menacés par l'écocidaire projet Chronolignes. **Bravo à nous tou.te.s pour nos actions défendant le vivant et notre cadre de vie !**

* **Le 30 mai dernier, nous avons manifesté devant le Conseil Communautaire de Le Mans Métropole**, le porteur du projet Chronolignes. Avec des pancartes et la distribution de notre communiqué du 24 mai 2024. Lorsque le chef de Le Mans Métropole, Stéphane Le Foll, est arrivé, nous l'avons interpellé. Outre le mépris condescendant de ses réponses, allant jusqu'à ordonner de se taire à l'un.e d'entre nous, malgré la présence de journalistes. **Il a affirmé une ineptie scientifique, en prétendant que "beaucoup de jeunes arbres qui poussent, ça consomme et ça absorbe plus de CO2 que des vieux arbres qui restent même s'ils sont plus gros"** (https://actu.fr/pays-de-la-loire/le-mans_72181/video-chronolignes-au-mans-le-nombre-darbres-ne-cesse-daugmenter_61137907.html). Tout en opposant **conservation des arbres existants et plantation de nouveaux arbres**, alors que **ces deux possibilités sont nécessairement complémentaires !**

* **Des nouvelles de l'étude partisane sur la santé des arbres faite par le service de la Nature en ville de Le Mans Métropole, qui n'est toujours pas partagée publiquement :**

- Le 15/12/2023 nous avons envoyé un courrier (ci-joint) en recommandé au chef de Le Mans Métropole, Stéphane Le Foll, et à l'une de ses conseillères municipales, Marie-Aline Rousseau, déléguée à la "Nature en ville" et à la "Végétalisation". Leur demandant cette étude, sur laquelle Le Mans Métropole s'appuie pour prétendre que les arbres seraient malades ou en fin de vie afin de légitimer leur abattage..

- Les deux avis de réception ont été reçus mais aucune réponse n'a été reçue

- **Nous avons donc saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) le 13/05/2024. Celle-ci nous a répondu le 07/06/2024 avec un avis favorable** (ci-joint) à notre demande, estimant que "le document sollicité [...] est communicable à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L124-3 de ce code" de l'environnement.

Le Mans Métropole est donc en illégalité ! Nous redemandons une énième fois à ce que l'étude en question nous soit communiquée ! Les habitant.e.s ont le droit de savoir !

* **Avec le Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA), nous collectons de l'argent pour financer :**

- une expertise indépendante sur la santé des arbres

- des référés / recours juridiques collectifs si le préfet venait à autoriser l'écocidaire projet Chronolignes

Nous sommes déjà en lien avec des avocat.e.s et des expert.e.s écologues.

Nous approchons des 3000 euros de dons ! Bravo à tou.te.s, continuons !

*** Prochaines actions auxquelles nous vous invitons à participer :**

- **mercredi 26 juin à 10h** au carrefour de la rue de la Mariette et de l'avenue Bollée au Mans : **rassemblement et déambulation** avec pancartes, banderoles et slogans. **En présence de 3 écureuils / militant.e.s du Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA), dont Thomas Brail qui en est co-président. Iels feront un diagnostic de l'état de santé des arbres menacés** (<https://sarthe.demosphere.net/rv/5616>).

- **samedi 29 juin à 11h** au carrefour de la rue de la Mariette et de l'avenue Bollée au Mans : **rassemblement et déambulation** avec pancartes, banderoles et slogans, puis **pique-nique partagé à l'ombre des arbres** (<https://sarthe.demosphere.net/rv/5571>).

*** Nous invitons tout.e organisation et individu.e à nous rejoindre à la prochaine assemblée du collectif : le jeudi 4 juillet à 18h à la Maison des citoyen.ne.s au Mans (<https://sarthe.demosphere.net/rv/5572>).**

Ainsi qu'à **se positionner publiquement pour défendre les arbres et à nous soutenir** en l'indiquant par mail à l'adresse suivante : collectif-arbres-bollee@anche.no

*** Nous nous opposons à l'abattage des 500 arbres menacés par l'écocidaire projet Chronolignes (dont 200 arbres avenue Bollée, 145 arbres rue Nicolas Cugnot et avenue Jean Mac...).** Le nombre exact d'arbres menacés n'ayant toujours pas été communiqué par **Le Mans Métropole, dont la transparence démocratique est égale à son engagement pour l'écologie et le cadre de vie des habitant.e.s...**

Il est anachronique, au temps du réchauffement climatique, de s'attaquer aux îlots de fraîcheur que constituent les arbres. De plus, ce projet menace la biodiversité, notamment les oiseaux et les insectes.

Nous sommes déterminé.e.s à agir pour préserver les arbres et notre cadre de vie. La victoire est possible :

Le Mans Métropole menaçait de détruire 11 hectares du bois du Fouillet pour un projet immobilier, et le collectif de défense du bois du Fouillet l'a contraint à abandonner !

! POUR LES ARBRES, LES PIETON.NE.S, LES CYCLISTES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN !

Partageons ces informations et manifestons ensemble notre amour du vivant.

Le collectif de défense des 200 arbres de l'avenue Bollée

Soutenu par Alternatiba Le Mans - Sarthe, Collectif de défense du Bois du Fouillet, Greenpeace Le Mans, Groupe National de Surveillance des Arbres, Patrimoine Environnemental Menacé, Soulèvements de la Terre 72

Contact : collectif-arbres-bollee@anche.no

Compte instagram : <https://www.instagram.com/200arbrescollectifbollee>

Pétition en ligne : <https://agir.greenvoice.fr/petitions/sauvegardons-les-200-arbres-de-l-avenue-bollee-au-mans>

APPEL AUX DONNS

Le GNSA (contact@gnsafrance.org) lance une collecte pour financer la défense de ces centaines d'arbres menacés. Le GNSA est reconnu d'intérêt général, donc **si tu es imposable, une réduction d'impôt de 66%** du montant de ton don peut s'appliquer, en indiquant prénom, nom, mail, téléphone et adresse postale.

Pour que l'argent donné soit attribué à cette lutte, il est nécessaire de préciser "Le Mans Av. Bollée" :

- dans l'affectation du don : <https://www.helloasso.com/associations/gnsa-groupe-national-de-surveillance-des-arbres/formulaires/1>

- au dos du chèque à l'ordre du GNSA et envoyé à "GNSA, 97 ter, rue des Roux, 94240 L'Hay-les-Roses"

Pour rappel : **l'argent collecté permettra de financer une expertise indépendante des arbres, ainsi que des recours juridiques empêchant l'écocidaire projet Chronolignes.**